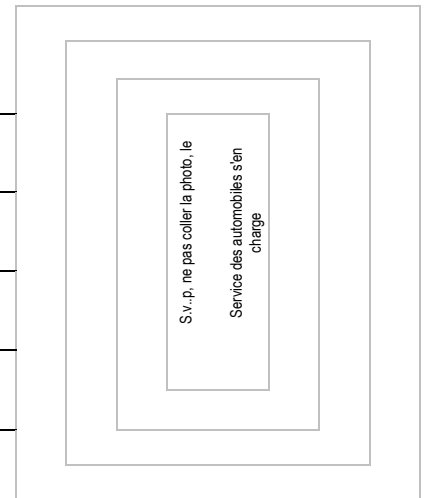


<input type="checkbox"/> Demande d'un permis d'élève conducteur ou d'un permis de conduire pour la catégorie: <input type="checkbox"/> Demande d'échange d'un permis de conduire étranger de la/des catégorie/s:	FO 302 01 - Page 1 de 2 Version 6.0
---	--

A B C D BE CE DE G F
 A1 B1 C1 D1 C1E D1E M TPP



Indications personnelles (svp en majuscule – au stylo de couleur noire)

Madame Monsieur

Nom/s : (nom de naissance à spécifier si différent du nom de famille)

Prénom/s :

Rue et no :

No postal et localité :

Identification du demandeur – A REMPLIR PAR L'AUTORITE

Signature du (de la) conducteur(trice)
 Signature à l'intérieur du cadre avec un stylo de couleur noir →

Signature area (empty box)

Date de naissance :

Lieu/x d'origine & canton/s : (pour les personnes étrangères : pays d'origine)

Téléphone/s : Portable/s :

Courriel :

Domicile précédent : (y compris la date du déménagement)

Par votre signature vous attestez avoir rempli ce formulaire (pages 1 et 2) conformément à la vérité.

Informations légales : Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende (art. 97, loi sur la circulation routière, LCR) et se verra retirer le permis (art. 16 LCR).

Date :	Signature :
--------	-------------

Pour les mineurs / personnes sous tutelle, signature du représentant légal (père, mère ou tuteur/trice) :

Avant de nous faire parvenir votre demande assurez-vous d'avoir :

- entièrement complété les pages 1 et 2 de ce formulaire
- signé 2 fois : la 1^{ère} fois dans le cadre, créé à cet effet, en-dessous de l'emplacement prévu pour votre photo
- la 2^{ème} fois dans le cadre, créé à cet effet, en-dessous des "informations légales"

2. **Maladies, infirmités et toxicomanie**

- 2.1 Souffrez-vous d'affections incomplètement guéries telles que :
- maladie des organes respiratoires ? oui non
 - maladie cardio-vasculaire ? oui non
 - maladie rénale ? oui non
 - maladie du système nerveux ? oui non
 - maladie des organes abdominaux ? oui non
 - blessure consécutive à un accident ? oui non
- 2.2 Souffrez-vous ou avez-vous souffert :
- d'évanouissements ? oui non
 - d'états de faiblesse ? oui non
 - de toxicomanie (alcool, drogues, médicaments) ? oui non
 - de troubles mentaux ? oui non
 - de crises d'épilepsie ou de crises semblables ? oui non
 - de surdité ? oui non
- 2.3 A votre connaissance, votre tension artérielle est-elle normale ? non oui
Si non : trop haute ou trop basse
- 2.4 Avez-vous été hospitalisé dans un établissement pour alcooliques ? oui non
- 2.5 Avez-vous suivi une cure de désintoxication pour consommation de stupéfiants ? oui non
- 2.6 Avez-vous été hospitalisé dans un établissement en raison de troubles mentaux ou de dépression ? oui non
- 2.7 Êtes-vous bénéficiaire d'une rente de maladie ou d'accident ? oui non
- 2.8 Souffrez-vous d'autres maladies ou infirmités qui vous empêcheraient de conduire en toute sécurité un véhicule automobile ? oui non
- 2.9 Remarques : _____

3. **Personnes sous tutelle**

- Êtes-vous sous tutelle ? oui non
- Si oui; nom et adresse du tuteur : _____

4. **Une procédure pénale est-elle en cours contre vous ?** oui non5. **Permis de conduire antérieurs**

- 5.1 Êtes-vous déjà titulaire d'un permis d'élève conducteur, d'un permis de conduire ou d'une autorisation de transporter des personnes à titre professionnel ? oui non
- 5.2 Si oui, pour quelles catégories ? _____
- 5.3 Par quel canton ou Etat a-t-il été délivré ? _____
- 5.4 Date de délivrance ? _____
- 5.5 En cas d'échange d'un permis de conduire étranger; dans quel Etat avez-vous passé l'examen ? _____

6. **Pour les catégories D, D1, et TPP pratique de la conduite à remplir :**

- 6.1 Avez-vous une expérience pratique de la conduite de véhicules des catégories suivantes et, si oui, depuis combien de temps ?
- B _____ mois B1 _____ mois
- C _____ mois C1 _____ mois
- F _____ mois Trolley _____ mois

A REMPLIR PAR UN OPTICIEN ACCREDITÉ www.scan-ne.ch/informations7. **Examen de la vue** (valable 24 mois)

- 7.1 Acuité visuelle NON corrigée
- d _____
- g _____
- 7.2 Champ visuel horizontal
- sans limite $\geq 140^\circ$ $< 140^\circ$
- Pertes non oui droit gauche

- 7.3 Mobilité des yeux
- à droite en haut, à droite, à droite en bas
- à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas
- non
- Dipopie oui, direction du regard

- 7.4 Vue stéréoscopique
- Existe-t-il d'importantes réductions ? oui non

- 7.5 Mobilité pupillaire
- Existe-t-il une anisocorie ? oui non
- Réaction à la lumière
- prompte (pour les deux yeux) retardée ou manquante

Groupe 3

Groupes 1 et 2

Exigences pour le groupe _____ remplies :

- SANS verres correcteurs
- AVEC lunettes / verres de contact
- seulement sur avis d'un ophtalmologue

Remarques : _____





Date, timbre et signature de l'opticien accrédité

Annexes pour la demande d'un permis d'élève conducteur :

- 1 photographie passeport en couleur par catégorie (format env. 35x45 mm)
(Les photographies prises de profil ou sur lesquelles le candidat porte des lunettes de soleil, un chapeau ou une casquette ne sont pas acceptées)
- 1 copie d'une pièce d'identité suisse ou d'un permis de séjour
- l'attestation du cours "premiers secours aux blessés"
www.scan-ne.ch/informations
- certificat médical (pour catégories professionnelles uniquement)
- contrat d'apprentissage
(pour apprenti conducteur de camion et mécanicien motorcycle)
- _____

Annexes pour l'échange d'un permis étranger :

- 1 photographie passeport en couleur par catégorie (format env. 35x45 mm)
(Les photographies prises de profil ou sur lesquelles le candidat porte des lunettes de soleil, un chapeau ou une casquette ne sont pas acceptées)
- 1 copie du permis de séjour ou d'une pièce d'identité suisse
- le permis de conduire étranger (original)
- _____

Catégories :		
	<p>catégorie A (accès échelonné) : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>motocycles d'une puissance n'excédant pas 25 kW et un rapport entre la puissance et le poids à vide n'excédant pas 0,16 kW/kg</p> <p>un motocycle à deux roues sans side-car, à l'exclusion des motocycles de la sous-catégorie A1</p>
	<p>catégorie A (accès direct) : âge minimal : 25 ans ou 2 ans de pratique de la conduite avec la catégorie A 25kW Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>motocycles d'une puissance de plus de 25 kW et un rapport entre la puissance et le poids à vide de plus de 0,16 kW/kg</p> <p>un motocycle à deux roues sans side-car, d'une puissance minimale de 35 kW et possédant deux places</p>
	<p>catégorie A1 : âge minimal : 16 ans ≤ 50 cm³ ou 18 ans ≤ 125 cm³ Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>motocycles d'une cylindrée maximale de 125 cm³ et d'une puissance maximale de 11 kW</p> <p>un motocycle à deux roues de la sous-catégorie A1, sans side-car</p>
	<p>catégorie B : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de places assises, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracteur une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg ainsi que des ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque de plus de 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3500 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur</p> <p>une voiture automobile légère atteignant une vitesse d'au moins 120 km/h</p>
	<p>catégorie B1 : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>quadricycles à moteur et tricycles à moteur dont le poids à vide n'excède pas 550 kg</p> <p>un quadricycle à moteur ou un tricycle à moteur d'un poids à vide de 550 kg au maximum et pouvant atteindre une vitesse d'au moins 60 km/h</p>
	<p>catégorie C : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>voitures automobiles - à l'exception de celles de la catégorie D - dont le poids total autorisé est supérieur à 3500 kg; un véhicule de cette catégorie peut tracteur une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg — un examen médical est requis</p> <p>un véhicule automobile de la catégorie C, d'un poids effectif d'au moins 12 t, d'une longueur d'au moins 8 m et d'une largeur d'au moins 2,30 m, et atteignant une vitesse d'au moins 80 km/h. La superstructure fermée doit être au moins aussi large et aussi haute que la cabine du conducteur</p>
	<p>catégorie C1 : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>voitures automobiles - à l'exception de celles de la catégorie D - dont le poids total excède 3500 kg sans dépasser 7500 kg; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracteur une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg — un examen médical est requis</p> <p>un véhicule automobile de la sous-catégorie C1 d'un poids total autorisé d'au moins 4 t et d'une longueur d'au moins 5 m, pouvant atteindre une vitesse de 80 km/h. La superstructure fermée doit être au moins aussi large et aussi haute que la cabine du conducteur</p>
	<p>catégorie D : âge minimal : 21 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places assises, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette catégorie peut tracteur une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg — un examen médical est requis</p> <p>un autocar d'une longueur d'au moins 10 m et d'une largeur d'au moins 2,30 m, et atteignant une vitesse d'au moins 100 km/h</p>
	<p>catégorie D1 : âge minimal : 21 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>voitures automobiles affectées au transport de personnes, dont le nombre de places assises est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracteur une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg — un examen médical est requis</p> <p>une voiture automobile affectée au transport de personnes, comptant plus de huit places assises, mais au maximum seize, siège du conducteur non compris. Le véhicule doit avoir une longueur d'au moins 5 m et atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h. Les titulaires de la sous-cat. C1 ayant obtenu leur permis après le 01.04.2003 n'ont pas besoin de faire l'examen pratique.</p>
	<p>catégorie BE : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la catégorie B</p> <p>un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la catégorie B et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1000 kg, pouvant atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h et ne pouvant figurer dans la catégorie B. La superstructure fermée de la remorque doit être au moins aussi haute que le véhicule tracteur. Elle peut être légèrement moins large, pour autant que la visibilité vers l'arrière soit assurée par les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur. La remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg</p>
	<p>catégorie CE : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg — un examen médical est requis</p> <p>un véhicule articulé ou un camion auquel est attelée une remorque d'une longueur d'au moins 7,5 m. Aussi bien le véhicule articulé que le train routier doivent avoir un poids total autorisé d'au moins 21 t, un poids effectif d'au moins 15 t, une longueur d'au moins 14 m et une largeur d'au moins 2,30 m et atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h. La superstructure fermée doit être au moins aussi large et aussi haute que la cabine du conducteur</p>
	<p>catégorie C1E : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur — un examen médical est requis</p> <p>un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la sous-catégorie C1 et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1250 kg, d'une longueur d'au moins 8 m et pouvant atteindre une vitesse de 80 km/h. La superstructure fermée doit être au moins aussi large et aussi haute que la cabine du conducteur. La superstructure fermée de la remorque peut être légèrement moins large pour autant que la visibilité vers l'arrière soit garantie par les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur. La remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg</p>
	<p>catégorie DE : âge minimal : 21 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg — un examen médical est requis</p> <p>un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la catégorie D et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1250 kg, d'une largeur d'au moins 2,30 m et pouvant atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h. La superstructure fermée doit être d'une largeur et d'une hauteur minimales de 2 m; la remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg</p>
	<p>catégorie D1E : âge minimal : 21 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg, que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur et que la remorque ne soit pas utilisée pour le transport de personnes — un examen médical est requis</p> <p>un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1250 kg, pouvant atteindre une vitesse de 80 km/h. La superstructure fermée doit être d'une largeur et d'une hauteur minimales de 2 m. La remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg</p>
	<p>catégorie G : âge minimal : 14 ans</p>	<p>véhicules automobiles agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h (celui qui a suivi un cours de conduite de tracteurs reconnu par l'OFROU est aussi autorisé à conduire les tracteurs agricoles dont la vitesse maximale peut atteindre 40 km/h ainsi que les véhicules spéciaux agricoles)</p>
	<p>catégorie M : âge minimal : 14 ans</p>	<p>cyclomoteurs</p>
	<p>catégorie F : âge minimal : 18 ans Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>véhicules automobiles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h, à l'exception des motocycles et des motocycles légers</p> <p>un véhicule automobile de la catégorie spéciale F pouvant atteindre une vitesse d'au moins 30 km/h</p>
	<p>catégorie TPP : minimum une année de pratique de la conduite avec un véhicule automobile de la catégorie correspondante Véhicule pour examen pratique :</p>	<p>Transport professionnel de personnes avec des véhicules des catégories B, C, sous-catégories B1, C1 et catégorie spéciale F (maximum 9 places, y compris le siège du conducteur) — un examen médical est requis</p> <p>un véhicule automobile de la catégorie correspondante au permis et pouvant servir au transport professionnel de personnes, ou d'une catégorie de permis supérieure (sauf catégorie A et sous-catégorie A1)</p>